

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 13 décembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

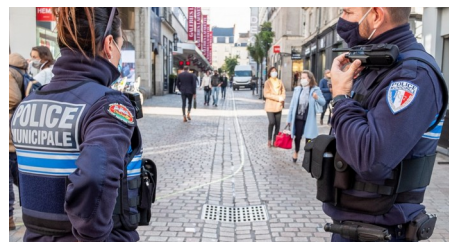
Sécuriser et protéger au cœur de l'action de la Ville

La politique de sécurité de la Ville de Nantes est construite afin de répondre aux attentes des habitants, entre présence de Police en proximité et besoins de protection, elle est élaborée dans le cadre d'une répartition des compétences claire, assumée et contractualisée avec les services de l'État. Le prochain Conseil municipal poursuivra sa mise en œuvre avec des choix importants : un schéma de tranquillité publique avec Saint-Herblain, une convention de partenariat entre la Police municipale, la Police nationale et la SNCF, mais aussi la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance pour la métropole, ou encore le recrutement de 25 policiers municipaux supplémentaires en 2022.

« Oui à Nantes, nous prenons le sujet de la sécurité des citoyens au sérieux, en partenariat avec les services de l'État, et nous nous donnons tous les moyens pour la défendre. Je crois que ce conseil municipal et les 4 sujets que nous allons débattre en lien direct avec le sujet en sont la preuve une fois de plus : schéma de tranquillité publique avec Saint-Herblain, convention de partenariat avec la Police municipale, la Police nationale et la SNCF, mais aussi la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance pour la métropole, ou encore le recrutement de 25 policiers municipaux supplémentaires en 2022, à Nantes on agit et on avance en bonne intelligence avec tous les acteurs concernés », explique Pascal Bolo, adjoint à la maire de Nantes à la sécurité et tranquillité publique.

Objectif 70 nouveaux policiers municipaux dans le mandat : 25 recrutements supplémentaires lancés en 2022 après les 29 réalisés en 2021

Après un engagement fort dans le mandat précédent, qui a permis le recrutement de 20 policiers municipaux supplémentaires (pour passer de 95 à 115), la création de la Maison de la Tranquillité (MTP / et le Pôle Relation habitants, l'îlotage dans les quartiers nantais) et la mise en œuvre de la vidéoprotection avec 15 opérateurs se relayant 24h/24 et 7j/7 (140 caméras à Nantes en 2021 et un Centre de supervision urbain métropolitain), les élus de la majorité municipale veulent aller encore plus loin dans ce nouveau mandat 2020-2026 : création de 70 policiers municipaux supplémentaires, déploiement de la Police Métropolitaine des Transports en Commun (PMTTC – 32 agents au total) élargissement des services au sein de la MTP, nouvelles caméras, élargissements des horaires, médiation...



Dans ce contexte, la Ville a signé un contrat d'engagement réciproque en matière de sécurité avec l'État, préfet et procureur de la République, le **Contrat de Sécurité Intégré (CSI), en mai 2021**. Outre des objectifs communs d'action dans un cadre coordonné, le CSI contient l'engagement de l'État pour l'arrivée de 70 policiers nationaux (dont près de 40 arrivés en 2021) quand 70 policiers municipaux nantais sont annoncés (le 1 pour 1 souhaité par Johanna Rolland). Il s'agit de répondre notamment à la demande d'une présence de Police en proximité et un besoin de protection, tout en respectant le champ de compétence de l'État.

Après les 29 policiers municipaux recrutés en 2021, conformément aux engagements pris, les élus auront à décider lors de ce Conseil le **recrutement de 25 agents supplémentaires en 2022, organisé en 3 sessions, 2 avant l'été 2022 et une à l'automne**.

La Ville de Nantes souhaite ainsi encore renforcer l'action de sa Police municipale sur le terrain, notamment pour **créer une brigade d'îlotiers spécialisés et avoir une présence policière plus importante jusqu'à 2h00 du matin du lundi au samedi.**

→ **La Police municipale a déjà initié une action renforcée** : depuis le mois de juin 2021, elle assure une **présence jusqu'à 02h00 du matin tous les jeudis et vendredis, en centre ville et au parc des Chantiers** pour rassurer et assister les usagers de l'espace public, pour dissuader et interpeller les auteurs de troubles (plus de 500 interpellations par an en flagrant délit pour vols, deals, violences, ...).

→ La Police municipale a également **accru fortement sa présence en centre ville 4 jours par semaine** les après-midis, soirées et débuts de nuit, avec des **points fixes** notamment secteur Commerce complétés par des **patrouilles pédestres dynamiques** sur l'ensemble du centre ville.

→ La Police municipale a développé des **échanges permanents avec la Police nationale** pour permettre une action concertée et coordonnée plus efficace : **patrouilles mixtes PN – PM** avec prises de contacts des commerçants, participation à des opérations de contrôles avec la Police nationale pour mieux lutter contre la délinquance de voie publique, mais aussi avec d'autres services de l'État, les douanes, l'URSSAF, la DIRECCTE, les services vétérinaires, sur les marchés alimentaires comme dans des commerces soumis à une réglementation spécifique, mais aussi contre les trafiquants de cigarettes.

Enfin, dans une démarche d'« aller vers », 2 fois par mois : la Police municipale tient des points d'accueils mobiles sur les places les plus passantes du centre ville de Nantes.

→ En parallèle, la Police municipale a aussi pour projet de **renforcer son « pôle relation habitant »** actuellement composé de 4 agents en charge de recueillir toutes les doléances et tous les signalements d'atteintes à la tranquillité et à l'insécurité, de les analyser et de développer une stratégie de réponse corrective. Il est ainsi prévu de créer des **brigades d'îlotiers spécialisés** en charge de la mise en œuvre opérationnelle de cette réponse. En novembre 2021, 4 îlotiers spécialisés sont venus renforcer les 4 agents du pôle relation habitant et en janvier 2022, 4 agents supplémentaires les rejoindront au mois de janvier.

16 décembre 2021 : une cérémonie d'accueil des nouveaux agents et de remerciements des policiers municipaux – Locaux de la Police municipale Cour intérieure de la Manu

Parmi les nouveaux agents recrutés en 2021, les derniers prendront leur poste en janvier 2022. Cette rencontre sera l'occasion de remercier l'ensemble des agents, au service quotidien des Nantaises et des Nantais

Un schéma de tranquillité publique avec la Ville de Saint Herblain

Les communes et leurs maires constituent des interlocuteurs de proximité très sollicités par les habitants dans les domaines de la sécurité et de la tranquillité publique de leurs quartiers. Les villes de Nantes et de Saint-Herblain, en coordination avec leurs interlocuteurs étatiques (procureur de la République, Préfet, Police nationale, éducation nationale, tribunal judiciaire, ...) ont déployé une palette d'actions, notamment sur le territoire partagé que constitue le quartier de Bellevue.

A travers ce schéma les deux collectivités poursuivent un travail partenarial renforcé afin d'apporter une réponse commune aux habitants du quartier, qu'ils demeurent sur le versant Nantais ou le versant Herblinois. Elles souhaitent une coordination opérationnelle forte sur le secteur de la place Mendès-France et de ses alentours, en raison des problématiques particulières d'insécurité qui y sont constatées, notamment en matière de rassemblements liés au trafic de stupéfiants sur l'espace public et dans des halls d'immeubles et de rodéos urbains. En cohérence avec le volet urbain du Projet Grand Bellevue, cette action ciblée correspond à une phase opérationnelle de travaux qui vont l'impacter fortement et nécessitent donc un accompagnement à la hauteur de l'enjeu (réhabilitation du patrimoine bailleur, premiers départs de commerçants et d'habitants concernés par les futures démolitions, gestion de la phase des travaux dans le domaine de l'insécurité).



Ce schéma de tranquillité publique est signé pour une durée de 2 ans. Il porte les objectifs suivants :

- La sécurisation de l'espace public par la **création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance spécifique à Bellevue Nantes et Saint-Herblain**, piloté par le Procureur de la République pour un suivi judiciaire renforcé des jeunes majeurs les plus perturbateurs ; l'organisation et l'intensification d'opérations policières conjointes et avec notamment le soutien des Polices municipales ; l'adaptation de la vidéoprotection ; le développement de la lutte contre le rodéo urbain

par des aménagements et une aide renforcée de la vidéoprotection à la cellule anti rodéo de la Police nationale ; l'embellissement et l'animation de la place au fur et à mesure des évolutions (travail sur les cellules commerciales vacantes, opérations d'animation de l'espace public).

- **Le soutien à la vie locale** spécifiquement durant la phase des travaux qui vont être particulièrement impactants **par des actions coordonnées de prévention de la délinquance** (chantiers éducatifs, de remobilisation, ...) et le suivi intercommunal des jeunes à risque de délinquance repérés par les communes, une amélioration de la gestion de proximité de l'espace public et le développement du soutien à l'habitant (médiateurs de quartier, maison de la tranquillité publique pour Nantes, aides aux victimes, association de soutien psychologique d'urgence en cas d'évènement grave).

Une convention de partenariat entre la Police municipale, la Police nationale et la SNCF



La gare SNCF de Nantes constitue un pôle d'échange stratégique pour la ville qui accompagne son développement, notamment dans le cadre d'une reconfiguration majeure des espaces publics proches (parvis nord et sud par exemple). Elle n'échappe pas à des incivilités et des actes de délinquance. Depuis plusieurs années, des rencontres régulières et un suivi de situation est instauré avec la SNCF, la Police nationale et la Police municipale.

Afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens des usagers des espaces publics, clients et personnels de la SNCF cette convention vise à accroître la coopération instituée et la coordination entre les acteurs.

A travers celle-ci, la SNCF, la Police nationale et la Police municipale s'engagent à :

- désigner des référents pour faciliter la communication et mieux coordonner les actions des uns et des autres ;
- programmer un « point sûreté » mensuel relatif à la situation de la gare de Nantes et ses abords, programmer régulièrement, une fois par semaine, des opérations conjointes à visées préventives ;
- il s'agit aussi d'organiser des sessions d'interconnaissance d'organisation, de sensibilisations et des exercices ou entraînements communs pour parfaire la cohérence d'action des partenaires signataires.

La création du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) de Nantes Métropole

La loi rend obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dès lors que sur le périmètre métropolitain, l'EPCI détient la compétence d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

La réglementation impose que pour pouvoir créer ce CISPD métropolitain, les communes soient consultées ; aussi, la Ville de Nantes, comme les autres communes de la métropole, va délibérer afin de valider la création de ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Nantes Métropole. En parallèle, le travail de préfiguration avec l'ensemble des élus à la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance des communes de l'agglomération, a déjà commencé.

En complémentarité des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance communaux, Nantes Métropole veut apporter une action globale supplémentaire, à son échelle, dans l'intérêt des communes en développant :

- une **fonction d'analyse et d'observation** pour appréhender les phénomènes d'insécurité à l'échelle de la métropole pour permettre aux communes d'avoir une vision élargie des phénomènes. La métropole pourrait agréger des études et des évaluations intéressantes dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance ;
- une **fonction d'appui aux communes** autour de dispositifs de portée métropolitaine ou d'échanges de pratiques sur des champs d'intervention larges (accès au droit, aide aux victimes, médiation, ...) ;
- une **fonction de renforcement de la coopération intercommunale** via des actions ou des services mutualisés comme la Police Métropolitaine des Transports en Commun ou le Centre de Supervision Urbain (vidéoprotection des espaces publics).

CSU métropolitain et équipement de la Police municipale nantaise : le Conseil régional apporte son soutien

Créé en 2018, le Centre de Supervision Urbain de Nantes Métropole implante, à la demande des maires des 4 communes adhérentes, Nantes, Saint Herblain, Rezé et Vertou, et bientôt Basse-Goulaine (en 2022), les caméras de vidéoprotection aux endroits pertinents ciblés avec le concours des forces de sécurité de l'Etat, du fait des actes de délinquance et incivilités récurrents qui s'y commettent ou du fait de leur grande fréquentation notamment piétonne.



La Région des Pays de la Loire a souhaité en mars 2021 apporter une participation financière aux projets de vidéoprotection ou encore d'équipements des Polices municipales (tenues, véhicules, moyens de protection ou de communication...).

Dans le cadre du projet de déploiement de 30 nouvelles caméras actuellement en cours d'étude à Nantes, comme à Saint-Herblain et Vertou, ou encore pour les 6 caméras qui seront installées dans les semaines qui viennent à Basse-Goulaine, Nantes Métropole, pilote de la vidéoprotection métropolitaine, va ainsi bénéficier d'une enveloppe régionale de 326 000 € et la Ville de Nantes d'un montant de 60 000 € pour l'équipement de sa Police municipale.